



GRÈVE FEMINISTE

DÉFERLANTE POUR L'ÉGALITÉ

8 MARS 2022

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

8 MARS 2022 GRÈVE FÉMINISTE DANS L'ÉDUCATION :

**EXIGEONS L'AUGMENTATION DES SALAIRES, L'ÉGALITÉ SALARIALE ET
LA FIN DE LA PRÉCARITÉ**

L'égalité entre les femmes et les hommes est trop souvent considérée comme acquise. A fortiori dans la Fonction publique, on a l'illusion que le statut général des fonctionnaires serait une garantie suffisante du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Or il n'en est rien, en raison des stéréotypes et des critères de gestion qui sont discriminants.

Dans l'Éducation nationale, 73% des agent-es sont des femmes, présentes majoritairement dans les catégories les moins bien rémunérées (84% en catégorie C, contre 46% en A+, 93% chez les AESH) et leur salaire est inférieur de 15% en moyenne.

Dans le premier degré public, le salaire net moyen des femmes est inférieur de 8% à celui des hommes avec un écart de primes de 27 % et, dans le second degré public, de 7% avec un écart de primes de 21%. Ces derniers perçoivent en moyenne 41% de rémunérations pour heures supplémentaires de plus que les femmes.

Chez les autres personnels, le salaire net moyen des titulaires femmes est inférieur de 25 % à celui des hommes.

Les promotions pour les femmes sont moins nombreuses et plus tardives dans la carrière et les temps incomplets et partiels concernent plus souvent les femmes.

La proportion de non-titulaires chez les femmes est plus importante (66,2% contre 59,2%)

Ces chiffres le prouvent, nous sommes encore loin de l'égalité salariale, mais à la CGT Éduc'action nous nous battons pour. Rejoins-nous !



~~In~~égalité

DES PERSONNELS MAINTENUS DANS LA PRÉCARITÉ

Les catégories C sont toujours en attente d'une revalorisation de leurs salaires, actuellement juste au-dessus du SMIC et de leur intégration dans la catégorie B.

Les AESH perçoivent un salaire scandaleux (760€ en moyenne/mois) et sans perspective d'augmentation majeure tout au long de la carrière. La nouvelle grille de rémunération des AESH affiche un déroulé de carrière aboutissant à 1 700 euros par mois au dernier échelon (pour les chanceuses à temps complet).

L'inégalité salariale est donc patente dans notre secteur et décider de continuer à geler le point d'indice c'est faire le choix de bloquer des salaires de femmes avant tout.

De plus, augmenter l'indemnitaire, la part des primes-qui vont souvent avec de nouvelles tâches et une dégradation des conditions de travail- et les heures supplémentaires dans les salaires défavorise les femmes et va à l'encontre du plan national pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.

UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DE TOUS LES PERSONNELS DE 400 euros

UN SMIC À 2000 euros BRUT

LE DÉGEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE AVEC LE RATTRAPAGE DES PERTES ANTÉRIEURES

L'INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET UN RATTRAPAGE SALARIAL

LA REVALORISATION DES PENSIONS

UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION AVEC DES CRÉATIONS DE POSTES STATUTAIRES ET LA FIN DE LA PRÉCARITÉ DANS NOTRE MINISTÈRE.

ENSEMBLE EXIGEONS :



LA CGT ÉDUC'ACTION APPELLE TOUS LES PERSONNELS À SE METTRE EN GRÈVE LE 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES, POUR CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE PERMETTANT DE GAGNER SUR CES REVENDICATIONS.

